



CMH - Centre Michel de l'Hospital

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CMH - Centre Michel de l'Hospital. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02034838

HAL Id: hceres-02034838

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034838>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre Michel de l'Hospital

CMH

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université d'Auvergne – UDA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Dominique MAILLARD DESGREES du LOU,
président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre Michel de l'Hospital

Acronyme de l'unité : CMH

Label demandé : EA (Équipe d'Accueil)

N° actuel : EA 4232

Nom du directeur (2015-2016) : M. Charles-André DUBREUIL

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. Jean-Baptiste PERRIER

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique MAILLARD DESGREES DU LOU, Université Paris Descartes

Experts : M. Cédric GLINEUR, Université de Picardie Jules-Verne
M. Jean-Christophe PAGNUCCO, Université de Caen Normandie (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Stéphane MANSON

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Vianney DEQUIEDT, Université d'Auvergne

M. Alain ESCHALIER, Université d'Auvergne

Représentants de l'École Doctorale :

M. Mohamed AROUDI, ED n° 245, École doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion

M. Cyrille DOUNOT, ED n° 245, École doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre Michel de l'Hospital (CMH) est issu de la fusion, en 2008 (pour le contrat quadriennal 2008-2011) de trois centres de recherches en droit et sciences politiques de l'Université d'Auvergne : le Centre de recherche de droit des affaires (EA 982), l'Observatoire des mutations étatiques dans l'espace Européen (EA 984), le Centre d'études romanistiques d'Auvergne (EA 2147). La création du CMH devait résoudre les problèmes résultant de la faible masse critique de ces centres et l'isolement pratique des uns par rapport aux autres, que traduisait un phénomène de « chapelles ». Le CMH a eu dès son origine vocation à réunir l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs en droit et science politique de l'Université d'Auvergne.

Quatre thèmes de recherches y furent d'abord reconnus en 2008 : 1) Droit des activités économiques, s'intéressant en particulier au droit public économique, national et local, au droit de l'entreprise (droit des affaires, droit du travail, droit de la distribution et de la consommation), au droit des marchés, à la sociologie du droit ; 2) Droit et politiques des transitions et des consolidations démocratiques ; 3) Droits fondamentaux et politiques internationales comparées, s'intéressant aux institutions constitutionnelles et aux droits fondamentaux dans le cadre de la mondialisation, aux relations internationales et aux politiques comparées en la matière ; 4) Centre d'études romanistiques d'Auvergne - Droit romain et culture juridique européenne (du Moyen Âge aux codifications modernes), s'inscrivant dans la tradition des recherches en droit romain menées au sein de la Faculté de droit de l'Université d'Auvergne.

Une nouvelle organisation du Centre Michel de l'Hospital fut adoptée pour le contrat quinquennal 2011-2015. Trois thèmes furent distingués : 1) Normes et Entreprises ; 2) Normes et États ; 3) Normes et Patrimoine. Chaque chercheur et enseignant-chercheur a pu décider d'un rattachement principal à l'un de ces trois thèmes et d'un rattachement secondaire éventuel à un autre thème. Les promoteurs de cette architecture entendaient dépasser davantage encore le clivage entre droit et science politique, développer la transversalité des projets de recherche et adopter une approche globale, multithématique, des questions examinées. Il s'agissait aussi de profiter de la création d'un « Pôle de recherche en développement international », décidé au même moment par l'Université d'Auvergne, regroupant le Centre de Recherche Clermontois en Gestion et Management (CRCGM) et le Centre d'Études et de Recherches en Développement International (CERDI). Enfin, chaque thème de recherche a constitué le support de plusieurs formations de niveau master. Pour le prochain contrat, le CMH se propose de modifier le troisième thème, Normes et patrimoine, sous la forme d'un nouveau thème : Normes et individus.

L'unité est localisée à l'école de droit de l'Université d'Auvergne, 41 boulevard François Mitterrand à Clermont-Ferrand.

Équipe de direction

De 2011 à 2015, le Centre Michel de l'Hospital a été dirigé par M. Charles-André DUBREUIL, assisté par les directeurs des thèmes de recherche : M^{me} Marie Bassano, M^{me} Marie-Elisabeth BAUDOIN, M. Frédéric BUY, et M. Frédéric CHARILLON (directeurs adjoints).

La définition d'un nouveau thème de recherche pour le prochain contrat (Normes et individus) s'accompagne d'une nouvelle gouvernance de l'unité. M. Jean-Baptiste PERRIER est devenu directeur en octobre 2015. Il est assisté par M^{me} Anne JACQUEMET-GAUCHE (directeur adjoint).

Nomenclature HCERES

Domaine principal : SHS2_1 Droit.

Domaine secondaire : SHS2_4 Sociologie, démographie, SHS6_1 Histoire, SHS2_2 Science politique.

Domaine d'activité

Domaine scientifique principal : 7 - Sciences de la société

Droit public, droit privé, histoire du droit, théorie du droit, philosophie du droit, sociologie du droit, sociologie politique, politiques internationales, relations internationales, vie politique.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	54	65
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	6	
N5 : Autres chercheurs (DREM, etc.)	16	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	72	
TOTAL N1 à N7	149	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	33	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	46
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	7

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Le Centre Michel de l'Hospital regroupe l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs en droit et science politique de l'Université d'Auvergne. Le champ disciplinaire couvert est vaste : droit public, droit privé, histoire du droit, théorie du droit, philosophie du droit, sociologie du droit, sociologie politique, politiques internationales, relations internationales, vie politique. L'unité est structurée autour de trois thèmes qui ont « la norme » pour dénominateur commun, en tant qu'objet d'étude. Le premier thème, Normes et entreprise, rassemble les recherches en droit économique. Le deuxième, Normes et États, est ouvert sur les recherches en droit public interne et international, ainsi qu'en science politique. Le troisième, Normes et patrimoine, entend rassembler les études de droit civil, de droit du patrimoine et d'histoire du droit.

L'identification de trois thèmes structurants n'empêche toutefois pas les membres de l'unité de développer leurs travaux dans des directions que les dénominations de ces thèmes ne laissent pas toujours prévoir a priori, parfois de manière importante. Ainsi, le thème Normes et Entreprise a développé une production importante dans le domaine du droit des affaires et du droit du travail, mais aussi en droit sanitaire et en droit social. Des publicistes et des privatistes sont réunis dans et par ces recherches.

Le thème Normes et États envisage la norme comme phénomène historiquement lié à l'état mais qui peut être remis en question, tant au niveau international qu'à un niveau infra-étatique. C'est le thème où la collaboration entre juristes et politistes est la plus fortement remarquée. Le thème Normes et État favorise les trois champs de recherches suivants : Institutions étatiques et protection des libertés ; Institutions et politiques internationales ; Institutions et politiques territoriales.

Le thème Normes et Patrimoine entend le patrimoine aussi bien comme « ce qui est commun à un ensemble [...] et transmis par (les) ancêtres » - le patrimoine culturel, le patrimoine historique sont ici à l'honneur - que dans l'acception civiliste de Planiol selon laquelle le patrimoine est l'ensemble des droits et charges d'une personne appréciable en argent. Les historiens du droit, les civilistes, les spécialistes de droit notarial sont ici réunis. Certains enseignants-chercheurs ayant quitté l'Université d'Auvergne, la pérennité de ce thème est remise en question.

Dans le choix de sa politique scientifique, pendant la période évaluée, le Centre Michel de l'Hospital a en premier lieu voulu tenir compte de recommandations majeures figurant dans le rapport d'évaluation de la campagne précédente. C'est ainsi que l'unité a, d'une part, développé la transversalité et l'interdisciplinarité de ses projets de recherche, d'autre part, voulu renforcer le caractère international de ses travaux. La transversalité et l'interdisciplinarité des recherches répondent à l'objectif indiqué au CMH lors de sa création en 2008 comme centre unique de recherche au sein de l'Université d'Auvergne pour l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs en droit et science politique. Dans les faits, l'unité n'a pas oublié cet objectif, bien au contraire. Quant à l'internationalisation du centre par ses travaux, elle a été visiblement à l'œuvre notamment par le lancement de nouveaux partenariats ou le développement de partenariats existants, permettant au CMH de développer son expertise en direction de l'Europe de l'Est ou de la Chine, par exemple, ou encore par l'organisation de nombreux colloques internationaux.

Dans la mise en œuvre de cette double exigence, le CMH a aussi entrepris d'approfondir systématiquement l'étude de certains champs de recherche par l'identification de ce que sa direction appelle des « thématiques d'excellence ».

Six thématiques ont émergé et ont été favorisées, effectivement transversales et permettant l'interdisciplinarité : L'éthique : éthique et affaires, bioéthique, éthique publique ; Les mondes russes et post-soviétiques ; Handicap, exclusion et cohésion sociale ; Politique internationale et droit international ; Les relations de travail ; Le patrimoine. Une septième thématique émerge, Droit et politiques pénales, après le recrutement de chercheurs compétents en ce domaine (ce qui est lié à la remise en question du thème Normes et Patrimoine).

Avis global sur l'unité

Le Centre Michel de l'Hospital est une unité de recherche dynamique, avec de nombreux jeunes chercheurs. L'activité de recherche collective est réelle et répond aux objectifs que le CMH s'est clairement fixés en termes de transversalité et d'interdisciplinarité. Elle se renouvelle constamment au fil des nombreux colloques organisés par le

CMH (ou co-organisés par lui avec des partenaires récurrents) ou avec son soutien. La visibilité de l'unité est assurée en France par les très nombreuses publications concernant sa propre production scientifique (colloques, études, etc.) et celle de ses membres. Ces publications sont faites chez des éditeurs renommés ou dans des revues de référence. L'unité développe aussi sa propre activité éditoriale, traditionnelle, ou sur l'internet - dont l'impact n'est pas explicité. Les recherches individuelles de différents membres s'inscrivent dans l'ensemble harmonieusement dans les trois thématiques structurantes actuelles : Normes et Entreprise, Normes et État, Normes et Patrimoine. La constitution d'un thème Normes et individus risque cependant, de faire perdre de la substance à la recherche collective sur le thème du patrimoine, thème qui fut fécond dans la période évaluée.

Par ailleurs, l'unité devra avoir pour ambition de maintenir et surtout développer son engagement international. Son réel effort de participation à des appels à projets ne devra pas être diminué. Son expertise et son financement en seront améliorés.

Les perspectives du CMH en termes de ressources humaines sont quantitativement identiques en nombre au 30 juin 2015 et à l'échéance du 1^{er} janvier 2017, et le départ de certaines personnalités actives au cours de la période examinée n'a pas altéré le dynamisme de la recherche. De nouveaux venus ont été bien intégrés dans l'unité où certains ont pris des responsabilités.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts a particulièrement relevé, en tant que points forts :

- une vraie capacité à entreprendre et poursuivre une recherche interdisciplinaire de qualité sur des thématiques transversales, de par la diversité des membres de l'unité ;
- la continuité dans les thèmes de recherche et les thématiques d'excellence retenus au cours de la période étudiée ;
- un fort engagement du CMH auprès des doctorants membres de l'unité, ainsi que dans le fonctionnement de l'école doctorale ;
- l'activité de publication et de diffusion des acquis de la recherche, y compris celle des doctorants ;
- les liens établis avec des partenaires français et étrangers, dans les milieux académiques ou économiques, professionnels et institutionnels, avec des associations scientifiques et des sociétés savantes ;
- la réforme de la gouvernance, avec l'institution d'un conseil scientifique rénové et l'institution en pratique d'une codirection des thèmes structurants ;
- le nombre et la qualité de chercheurs associés actifs.

Points faibles et risques liés au contexte

Les principaux points faibles et risques identifiés par le comité d'experts sont :

- le risque de fragilisation des liens entretenus par le CMH avec certaines professions (notaires) en raison de la disparition du thème Normes et Patrimoine ;
- la diminution ou disparition de certains partenariats institutionnels entretenus par le CMH via le thème Normes et patrimoine, notamment à l'international, dont le dernier en date établi en 2014 seulement (avec le CTHDIP (Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques) de Toulouse-1 Capitole) ;
- le choix du thème structurant Normes et individus, apparaît bien large ; la recherche ne devra pas se disperser ;
- le manque de précision quant aux objets de recherche possibles en droit administratif et en droit constitutionnel.

Recommandations

Le comité d'experts recommande à l'unité de :

- s'efforcer de compenser la disparition du thème Normes et Patrimoine, qui a été un facteur de rayonnement du CMH, tant en termes de recherches et de publications que d'attractivité et de partenariats ;
- ne pas fragiliser la situation de la direction de l'unité en rédigeant rapidement le règlement intérieur du CMH ;
- d'achever la constitution de la chaire Éthique et affaires ;
- d'éviter la dispersion des recherches à l'occasion de la naissance d'un nouveau thème Normes et Individus, en incitant clairement (rôle de la direction scientifique) les chercheurs membres du CMH à s'inscrire dans les thèmes d'excellence ;
- développer les recherches en théorie et analyse historique et comparative du droit, apparues dans le thème Normes et Patrimoine lors de la période examinée, justifiant soit la reconnaissance d'un thème structurant de recherche interdisciplinaire et transversale, comme alternative à la création du thème Normes et Individus, soit la reconnaissance d'une thématique d'excellence clairement identifiée ;
- de ranimer certains partenariats institutionnels locaux (Tribunal Administratif).